



## BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Juillet 2019 N° 22

Vice-Président - rédacteur :

**JM VICTOR**

Tel : 05 46 09 84 54

[jeanmichel.victor@orange.fr](mailto:jeanmichel.victor@orange.fr)

Président :

**P. POTIER**

Vice Président :

**G. ANDRAULT**

Secrétaire :

**C. THIBERT**

Secrétaire adjoint :

**B. MENIER**

Trésorier :

**J. CAMUS**

Trésorier adjoint :

**C. VICTOR**

Commissaire aux comptes :

**JP FERRAND**

Membres assistants :

**JC. BLANCHE**

**JY. DUQUERROIR**

**F. MOTTE**

**JM. REDONNET**

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH \* (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

### DU NOUVEAU À L'APPRP...

Suite à deux années préalables de tâtonnements, d'interrogations, puis de motivation, voici déjà seize années que notre association, du sigle initial « APPR » pour devenir plus tard « APPRP », a été créée par onze Rivedousais bien décidé à faire notamment moderniser notre port, mais aussi, faire reconnaître la plaisance locale et notre environnement marin comme des atouts majeurs, tant touristiques qu'économiques pour notre village.

Le premier président élu le 08 juin 2003 fût Jacques MENANTEAU, qui officia jusqu'au 19 juin 2010, ce dont nous devons tous le remercier.

À cette même date, j'ai eu l'honneur d'être à mon tour nommé président. Honoré de cette nomination, j'ai ensuite, toujours été soutenu et éclairé par l'ensemble des membres du bureau sans lesquels rien n'aurait pu se faire pour progresser. J'ai vraiment essayé de faire mon maximum pour que nous aboutissions au plus tôt à l'installation des infrastructures portuaires absolument nécessaires et souhaitées, tant sur le plan utilitaire que sécuritaire.

Aujourd'hui, suite à ces seize années d'efforts redoublés, d'espoirs avortés parfois, voire trop souvent, de lutte à tous niveaux, de moult discussions et réunions en tous genres, force est de constater que sur les plans tant techniques qu'administratifs, le dossier n'est toujours pas clos.

Certes, l'aboutissement n'a jamais été aussi proche, mais tant que le point final n'aura pas été atteint concernant ce précieux dossier, nous nous devons d'être attentifs, voire circonspects quant aux promesses ou certitudes énoncées çà et là, seule la réalité des faits pouvant être retenue.

De fait, suite à ces seize années d'action, dont neuf années de présidence me concernant, lassé d'une si longue attente de bonnes nouvelles pour pouvoir enfin marcher sur des pontons, du fait aussi que, avec l'accord des membres du bureau pour que l'un d'entre eux se porte volontaire pour me succéder, j'ai décidé, tout en restant solidement attaché au groupe, de prendre ma retraite...

Mon successeur, que je soutiendrai autant que faire se peut, sera donc **Pascal POTIER**, notre ami et élu du bureau depuis déjà quelques temps, lequel n'est pas le premier venu en ce qui concerne le fait de présider une association. Pour preuve, il a déjà eu les bonnes idées que je vous cite : Le panneau d'affichage à l'entrée de la jetée du port pour informer les visiteurs, mais aussi l'installation sur la cale d'une potence manuelle pour faciliter la mise à l'eau des annexes, accessoires nécessaires aux amodiataires sur filières pour pouvoir rejoindre leur bateau. Cette installation devrait d'ailleurs être imminente.

Chers amis, permettez-moi de vous remercier pour toute la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces années au cours lesquelles j'ai essayé de faire de mon mieux et surtout, permettez-moi d'adresser tous mes bons vœux de réussite à mon successeur !

Vive RIVEDOUX, vive l'APPRP et vive la plaisance locale !!!

**Jean-Michel VICTOR**

# ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE

LE 15 JUIN 2019, MAISON DES ASSOCIATIONS DE RIVEDOUX.

## Ouverture de la séance à 09h45.

Le président JM VICTOR, souhaite la bienvenue aux membres de l'association présents, à la représentante du journal local « Le Phare de Ré » sur lequel elle relatera librement le déroulement de notre AG, ainsi que cela se pratique chaque année. Il remercie aussi Monsieur Claude DEVAUX, membre du conseil municipal et responsable du port d'être parmi nous, ce que nous apprécions beaucoup du fait qu'il est ouvert à la discussion et participe sympathiquement aux débats quand il y est invité.

Le Président fait un bilan rapide à propos du nombre d'adhérents de l'année calendaire 2018.  
Nombre de membres à jour de leur cotisation à fin décembre 2018 : 86, soit deux de plus qu'en 2017.

Nombre de cotisations enregistrées du 01 janvier au 31 mai 2019 (date clôture préalable à l'AG) : 62.

Pour les votes au cours de l'AG, le quorum s'élève donc à hauteur de 32 voix.

Le chiffre des cotisants est légèrement inférieur à celui de l'an passé à la même date, mais généralement le retard se rattrape chaque année au cours des vacances d'été.

Présents : 17 + Pouvoirs disponibles : 22, soit un total de 39 voix pour les votes valides au cours de cette AG et en fonction du nombre de cotisants pour l'année comptable en cours. Le quorum est donc atteint.

Après répartition des pouvoirs parmi les présents, le vote peut donc se dérouler conformément aux statuts.

Le président précise que comparativement à l'année passée, la baisse du nombre de participants à l'assemblée générale est probablement due à la date de sa réalisation, date retenue en fonction de la seule disponibilité du local que la municipalité met à notre disposition. En effet, ce jour se situe un week-end placé entre deux autres plutôt particulièrement prisés. Cela n'a pas permis à tout le monde de revenir dans l'île, beaucoup de membres de l'APPRP n'étant pas Réthais à demeure. Il nous faudra donc en tirer la leçon et mieux prévoir la date de l'AG de l'an prochain.

**Choix du vote** entre bulletins ou main levée : Le **vote à main levée** est décidé à l'unanimité.

## ETAT COMPTABLE DE L'APPRP:

Comme à l'habitude, Jacques CAMUS notre trésorier nous relate l'état des comptes arrêtés au 31 mai 2019, préalablement approuvés par le président JM VICTOR et le commissaire aux comptes Jean-pierre FERRAND.

Solde compte courant : 418,92 €, Solde comptable 518,92 €.

Solde du compte sur livret : 6 500,00 €.

Ventilation recettes dépenses du 01/06/2018 au 31/05/2019 :

Recettes : 2 003,44 € .

Dépenses : 1 835,78 €.

Total du capital de l'association disponible au 31 mai 2019 : 7018,92 €

La situation financière de notre association est donc parfaitement positive, ce qui nous permettra éventuellement de participer raisonnablement à l'amélioration du port par exemple...

Vote pour l'approbation des comptes : OUI à l'unanimité.

## COMPOSITION DU BUREAU :

La répartition des postes au sein du bureau est votée par ses membres du bureau élus lors des diverses assemblées générales, leur renouvellement se faisant par l'élection annuelle du tiers sortant.

## Élection ou renouvellement du tiers sortant.

Membres sortants en 2019 et donc lors de cette AG :

ANDRAULT Guy, MENIER Bernard, CAMUS Jacques, POTIER Pascal.

Aucun nouveau candidat ne s'est présenté.

Les membres sortants sont unanimement candidats à une nouvelle période de responsabilités au sein du bureau.

Vote pour la réélection des membres du tiers sortant : OUI à l'unanimité.

## **PRÉSIDENCE DE L'ASSOCIATION :**

Durant les deux années antérieures, le président actuel avait déjà fait savoir qu'il souhaitait céder la place à l'un des autres membres du bureau. Le but est pour partie de rajeunir le poste, d'augmenter la motivation et tenter de donner un nouvel élan à nos objectifs portuaires notamment.

Le président rappelle sommairement qu'il fait partie du bureau de l'association depuis sa création en 2003 et qu'il a effectué neuf années de présidence. Il souligne que le bureau est d'accord pour accéder à son souhait d'être remplacé, tout en précisant qu'il sera toujours présent s'il est sollicité pour aider ou autre.

Un nouveau candidat a été préalablement retenu par le bureau pour le remplacer. Il s'agit de notre camarade Pascal POTIER, lequel a donné son accord pour sa candidature et sa prise de responsabilités.

Un vote d'accord, certes facultatif selon les statuts mais que le bureau souhaitait obtenir, est demandé à l'assistance de notre assemblée générale : La réponse est OUI à l'unanimité.

Il restera donc au bureau de confirmer définitivement cette décision lors d'une très prochaine réunion.

Jean-Michel VICTOR remercie l'assistance pour son accord et souligne qu'il restera proche de tous, son désir étant d'aider de son mieux à ce que la vie côtière et la plaisance locale sortent de l'oubli, pour jouir enfin d'une place plus noble que celle qui nous pèse et nous étouffe depuis bien trop longtemps. Pour lui, le tout premier port de l'Ile de Ré (créé en l'an 1562), se trouve en réalité rétrogradé en dernière position depuis bien trop longtemps, loin derrière les autres quant à ses équipements et sa sécurisation !

## **Actualité port :**

En fonction de ce que nous savions déjà et selon les confirmations de notre Maire qui nous a rejoint en deuxième partie de notre AG, les travaux d'étude toucheraient à leur fin, sauf évidemment si l'administration concocte de nouveaux méandres techniques toujours surprenants et biscornus, ainsi qu'elle sait si bien le faire.

À ce que nous savons, **les éléments qui resteraient à obtenir** pour enfin déclencher l'installation des équipements du port seraient : **L'étude de la mesure du clapot, l'accord de NATURA 2000, l'analyse attestant de la conformité des eaux.**

Naturellement, il reste aussi à finaliser le financement et obtenir les 50% supportés par l'état, ainsi que cela se fait pour toutes autres installations nautiques du littoral National. L'autre partie du financement relève d'un emprunt communal, lequel sera obligatoirement et conformément à la loi, entièrement remboursé par l'encaissement des amodiations. Ce remboursement devrait en principe se dérouler sur une durée de dix années environ. En clair, les finances communales ne seront en aucun cas impactées par le remboursement dudit emprunt qui aura alors permis de moderniser non seulement le port, mais aussi d'augmenter l'attrait touristique de notre village, grâce à l'actualisation de son environnement marin !

## **Concernant l'accueil des bateaux visiteurs :**

Un pourcentage de places doit être obligatoirement disponible par rapport au nombre d'amodiations du port. Il serait donc souhaitable qu'un ponton soit attribué à cet effet, au long de la digue sur la partie déjà réservée aux visiteurs par exemple. Nous ignorons si ce point a été prévu dans l'étude d'aménagement du port. Ce sujet sera donc à aborder avec la municipalité.

## **Concernant l'attribution des amodiations portuaires :**

Nous-nous répétons, mais notre association ne comprend toujours pas pourquoi le listing de la Mairie prévu à cet effet demeure non consultable. Il s'agit pourtant d'un document tenu d'être ouvert au public ! Nous rappelons au passage que, en référence au rang d'ordre d'attribution et par rapport au listing précédant l'actuel qui se devait de reprendre le même ordre des inscrits, hors mis les candidature annulées au fil du temps qui passe, des attributions ont été faites sans tenir compte de l'ordre de priorité des demandeurs. Exemple : Comme précédemment évoqué et par rapport au précédent listing communal dont notre association détient une copie, le 213<sup>ème</sup> candidat inscrit, maintient à demeure son bateau au mouillage dans le port depuis au moins trois années. De fait, il héritera probablement d'une place sur ponton, ce qui nous paraît particulièrement injuste par rapport aux autres candidats en attente...

## **A propos des filières :**

En fin de saison de l'an passé, nous avons déploré la rupture de l'une d'entre elles, ce qui a causé de graves dégâts aux bateaux alors amarrés. Selon certains constats et si elle n'est pas liée à un acte délictueux, cette rupture de cordage montre le résultat de l'utilisation d'un matériau de qualité insuffisante, voire médiocre, par la société qui avait en charge de les fournir et les installer.

Suite à ce regrettable incident et malgré moult relances de la part de la municipalité, des propriétaires des bateaux endommagés, des experts et des assurances des amodiataires, cette société dont les gérants ne seraient peut-être pas sereins, n'aurait toujours pas donné réponse aux appels qui lui étaient faits concernant les responsabilités à assumer et dont elle sera fatalement amenée à rendre compte, ce que nous souhaitons vivement.

De fait, la municipalité a décidé de choisir une autre entreprise pour assurer la continuité de la fourniture et l'installation des équipements. La nouvelle société choisie est donc « **Le Scaphandre** », société Rochelaise bien connue et que notre association avait fait travailler pour rénover les mouillages de la côte Sud, la municipalité nous ayant jadis confié la gestion de ces dix corps morts. Pour rappel et compte tenu des responsabilités qui incombaient à notre association concernant la gestion de ce site, nous avons abandonné en raison de l'existence non reconnue par les Affaires Maritimes de ces mouillages. L'autorité en question nous l'avait d'ailleurs signifié par un courrier clair, circonstancié et menaçant !

Les filières sont désormais de bien meilleure qualité que celles d'avant, mais aussi d'un coût plus onéreux, ce qui a entraîné une hausse du montant des amodiations de l'ordre de 20% environ, décision votée lors du dernier conseil portuaire, puis confirmée en conseil municipal.

#### **Mise à l'eau des annexes nécessaires aux amodiataires sur filières :**

Nous proposons à la municipalité la possibilité que l'APPRP se charge de faire installer un engin de levage léger réservé à cet effet et que nous financerions entièrement. (*Voir détails et coût de cet appareil en page n° 6 à suivre*)

Mise au vote de l'assemblée : OUI à l'unanimité.

#### **Gestion future du port :**

Du fait d'une surveillance nécessaire et de l'accueil des visiteurs lorsque notre port sera enfin modernisé, suite à une idée émise par Pascal Potier et approuvée par le bureau, nous proposons que notre association se porte candidate à ce poste, évidemment sous le contrôle de la municipalité et sans rémunération financière des personnes dévouées à ce poste. Seuls les frais occasionnels d'entretien ou de fonctionnement des lieux relevant des finances portuaires, seront de fait maîtrisés et payés par la municipalité.

Mise au vote de l'assemblée : OUI à l'unanimité.

#### **Clôture des débats et fin de la partie officielle de l' AG à 11h15.**

#### **Accueil de Monsieur RAFFARIN, notre Maire.**

Ravis de sa présence, nous le saluons et le remercions comme il se doit.

Le président lui relate de manière condensée le déroulement de notre assemblée générale et les raisons supposées pour lesquelles la présence des adhérents n'est pas plus fournie.

Il lui précise aussi son souhait d'être remplacé très prochainement et lui présente Pascal POTIER comme son successeur choisi par le bureau et avec l'approbation des participants à l'AG.

Mr le Maire nous remercie pour l'accueil et nous entretient des motivations de la municipalité pour que les équipements du port se réalisent au plus tôt. Il nous confirme les trois dossiers restant à clôturer et cités au cours de notre AG, ainsi que l'organisation prévue pour obtenir les financements souhaités.

Le président lui fait part de l'offre que souhaite faire notre association à propos du palan de mise à l'eau des annexes dont nous venions de discuter. Nous lui précisons bien que pas un seul centime ne sera sollicité à la municipalité. Le projet semble le séduire, sous condition que le lieu d'installation de cet appareil sur la cale, soit en accord avec l'entreprise MOTTE, afin de ne pas la gêner lors de la manipulation et le grutage les bateaux. Notre Maire souhaite qu'une entrevue soit organisée à cet effet avec tous les intéressés.

Nous faisons également part à Monsieur le Maire du souhait de notre association de participer activement à la surveillance des amodiations et à l'accueil des bateaux visiteurs dans notre port communal, une fois que les pontons seront installés. Il ne semble pas réfractaire à cette idée, du fait que cela libèrerait la municipalité des interventions actuelles en ce domaine. Si cela se fait, il faudra naturellement que la municipalité et notre association définissent ensemble un mode de fonctionnement.

Le président précise à Mr Raffarin qu'il faudra également que la maison du port soit libérée au moins partiellement, afin de pouvoir installer un point d'accueil et de surveillance. Ce poste sera forcément nécessaire pour la réception, tant des utilisateurs habituels du port, que les visiteurs souhaitant accoster et séjourner plus ou moins brièvement. Il précise également que l'attribution des amodiations, pourrait aussi être gérée par ce poste.

Fin de séance à 12h00 environ et invitation des personnes présentes partager l'apéritif offert à tous sur place.

Clôture de cette journée par un excellent repas de groupe partagé au restaurant LES VIVIERS à Rivedoux.

## **COMPTE RENDU DE RÉUNION DU FNPA (Fédération Nationale de la Plaisance Atlantique) du 15-02-2019.**

Une grande partie des associations de plaisance de la côte Atlantique adhérant à la FNPA est représentée. Présentation de l'ACOBARC qui regroupe 29 associations du bassin d'Arcachon.

### **Assemblée générale extraordinaire :**

Suite à la demande de Bandol de pouvoir adhérer à la FNPA, la dénomination de la Fédération (qui devient FNPAM pour inclure les associations Méditerranéennes), les articles des statuts correspondants sont modifiés. Il est rappelé que les prérogatives de l'UNAN sont différentes de celles du FNPA.

### **Assemblée générale ordinaire :**

La FNPA réalise des activités en lien avec la commission de la mer.

### **Les travaux en cours concernent :**

- Les problèmes de taxation et leur répartition sur diverses activités. En particulier l'aspect de la taxe de séjour.
- La FNPA demande que les associations de plaisance soient davantage impliquées dans les décisions concernant les ports. Il est rappelé que 95% des frais de fonctionnement sont assurés par les plaisanciers, même si ce sont les mairies qui font les investissements.
- Analyse de l'accidentologie (voir le site SNOSAN). Celle-ci concerne les plaisanciers, mais pas seulement. 95% des accidents/incidents, sont liés à des pannes moteur ! Faut-il dans ce cadre instaurer des contrôles techniques ? L'activité voile ne concerne que 15%, pannes moteur comprises.
- Pour le moment, il n'est pas envisagé d'instaurer un permis voile (qui existe à l'étranger).
- Le problème des locations de bateaux avec forte motorisation est évoqué.
- Réunions à propos de la pêche et en particulier le contrôle pour les espèces menacées. (enregistrement mensuel ou journalier ?). Le Bar est tout particulièrement concerné, avec une différence de réglementation entre le Nord et le Sud Atlantique. Il est difficile de savoir où en est la ressource et comment la mesurer.
- Stratégie de façade pour l'Atlantique : Les travaux ont été lancés par la Préfecture Maritime, mais le nautisme a été oublié... Le CNP fait du lobbying dans ce domaine... Alors que la plaisance est très active, les Affaires Maritimes prennent toujours comme interlocuteurs les pêcheurs et les conchyliculteurs... Il faut étudier l'économie de la mer pour pouvoir montrer l'importance de la plaisance. Son poids économique est maintenant très important et concerne un grand nombre d'emplois.

### **Retour sur la taxe de séjour :**

- En fonction de la loi NOTRE, ce sont les collectivités territoriales qui doivent les collecter, en particulier pour les campings et les installations portuaires. Son montant est de 0,22 Euro la nuit, soit 160 Euros par bateau et par an, sauf pour un habitat payant la taxe foncière ou d'habitation. Les bateaux en transit doivent la payer, mais pas les résidents ni les bateaux non habitables. A titre d'exemple, pour La Rochelle, cela représente 1% du budget, soit 25 000 Euros pour l'ensemble du port, mais cela devrait augmenter. Le montant de ces taxes devrait être reversé aux organismes de tourisme (offices de tourisme, syndicats d'initiative). Il est rappelé qu'un port de plaisance est un outil majeur d'attrait touristique !

### **Problème de la déconstruction des bateaux :**

- Actuellement, les gros bateaux paient des taxes qui servent pour beaucoup à déconstruire des bateaux de type « 420 ». Est-ce logique ?
- La DFN ne sera pas supprimée, mais réorientée. 20% de son montant est consacré à sa collecte...
- Une taxe d'habitation pourrait représenter 20 M d'Euros, mais devrait-elle être forfaitaire ou journalière ?... Faudrait-il appliquer une taxe de séjour sans séjour ? A quelles prestations correspondraient cette taxe ?... Les bateaux de moins de 7 mètres ne seraient pas concernés.
- Il est envisagé de mettre en place une carte grise pour les bateaux, à renouveler tous les 10 ans...

### **Points divers :**

- Le site internet du FNPA est actif. Il permet de consulter la revue périodique « Le Vent De L'Atlantique » où vous pourrez consulter d'intéressantes informations sur la plaisance en général.

- Un pôle océanographique va être créé dans le bassin d'Arcachon.
- Un problème existe à propos du stationnement des automobiles des plaisanciers à proximité des ports. Avec l'instauration de parkings payants, le coût de stationnement pourrait être plus élevé que celui du bateau. Ce problème relève du règlement de l'urbanisme local.

*Rapport de Pascal POTIER*

### **Point sur la mise à l'eau et la sortie des annexes à partir de la cale du port communal.**

Ce point touchant à la sécurité pour les utilisateurs des filières, avait été abordé lors de notre assemblée générale de l'an passé et rediscuté lors de celle de cette année. (Voir encart en page 3)

Diverses solutions avaient été envisagées et furent discutées durant ce dernier hiver, à propos de l'utilisation des annexes :

- Modification de la cale pour lui adjoindre un plan incliné,
- Mise en place d'un ponton flottant,
- Mise en place d'un moyen léger de levage pour mise à l'eau.

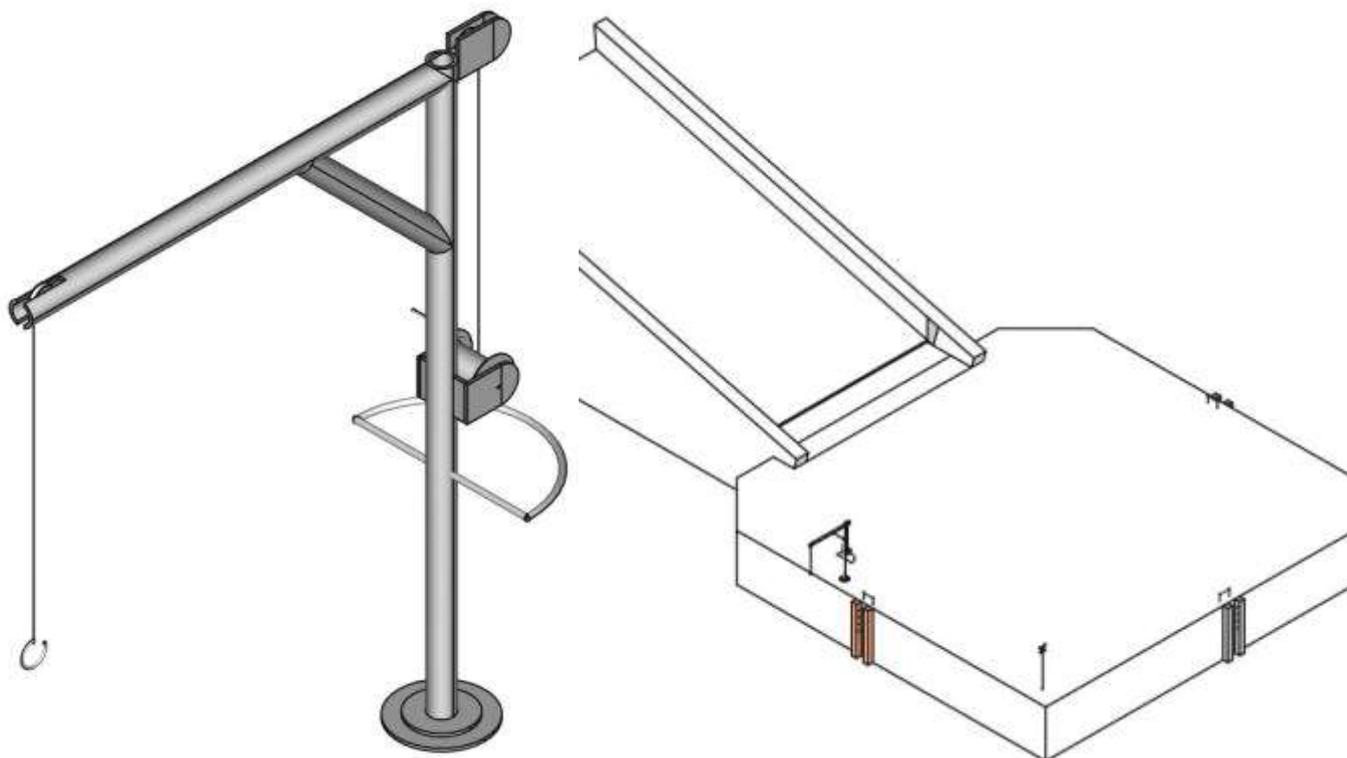
Compte tenu de l'incidence financière et administrative des deux premières éventualités, l'APPRP et la Mairie se sont accordés sur la mise en place d'un moyen de levage et la décision de mise en place a été prise lors de notre assemblée générale du 15 juin dernier.

Le devis le plus intéressant a été présenté par la société STEFINOX de Rivedoux. Compte tenu de son montant et dans la mesure où la mairie n'avait pas établi de budget prévisionnel pour ce port, l'APPRP a décidé d'assurer le financement intégral de la fabrication et de l'installation de ce moyen.

L'implantation pourrait donc intervenir dans le courant du mois de juillet 2019. Par la suite, la mise en place et le retrait de la potence devraient intervenir simultanément avec celui des filières.

Dans la mesure où cet outil est financé par l'APPRP, la possibilité de son utilisation pourrait être réservée exclusivement à ses adhérents. Un moyen de sécurisation de type cadenas avec clef fournie en échange d'un dépôt de garantie modéré aux seuls membres à jour de leur cotisation est prévu dans ce cadre. Une petite formation à l'utilisation du moyen pourra être réalisée par les membres du bureau de l'APPRP.

**Le schéma de principe et le croquis d'implantation sur la cale sont les suivants :**



## L'Atlantide : mythe ou réalité ?

Vous connaissez sûrement le mythe de l'Atlantide, la fameuse cité perdue, engloutie sous les eaux.... Mais savez-vous vraiment d'où provient cette histoire ? A la base, c'est un Grec nommé Solon le plus ancien des sept sages, homme politique.

Quand il parla le premier en revenant d'Égypte en l'an 600 avant JC et c'est à Sais que des prêtres lui racontèrent la fabuleuse histoire de l'Atlantide.

Deux siècles plus tard, Platon écrivit l'essentiel des informations dans deux volumes. Oui, vous avez bien lu, Platon le mec avec lequel votre prof de philo vous a bassiné avec son idéalisme.



C'est dans le Timée qui développe la guerre victorieuse de l'Athènes d'avant contre l'ennemi atlante et la chute de l'Atlantide que l'ami Platon a fait la toute première et la plus ancienne description de l'Atlantide, qu'il situe au beau milieu de l'Atlantique à l'ouest du détroit de Gibraltar.

Toujours selon Platon, il y aurait eu jadis un continent entre l'Afrique et l'Amérique sur lequel vivait une civilisation très avancée qui aurait été engloutie suite à de violents tremblements de terre et des déluges.

2500 ans après, l'énigme est-elle résolue? Pas pour ceux qui veulent continuer à croire en la mythique Atlantide. Celle-ci a fait l'objet de plus de 5000 volumes et de tonnes d'articles, a inspiré bon nombre de films et même quelques théories scientifiques farfelues.. Elle a inspiré également les classiques. Elle demeurera toujours une partie importante de notre culture.

Jean-Yves Selo

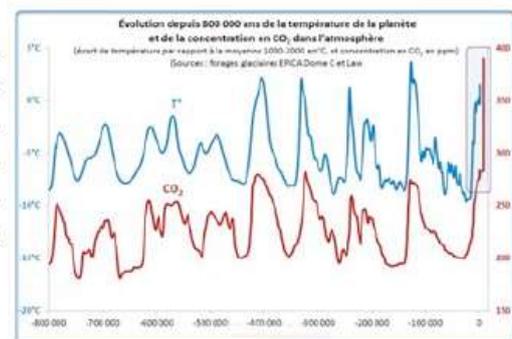
## Ce que l'on nous cache sur la montée des eaux et Le réchauffement climatique

Quelle est la réalité sur la montée des eaux et le réchauffement climatique que l'on nous cache

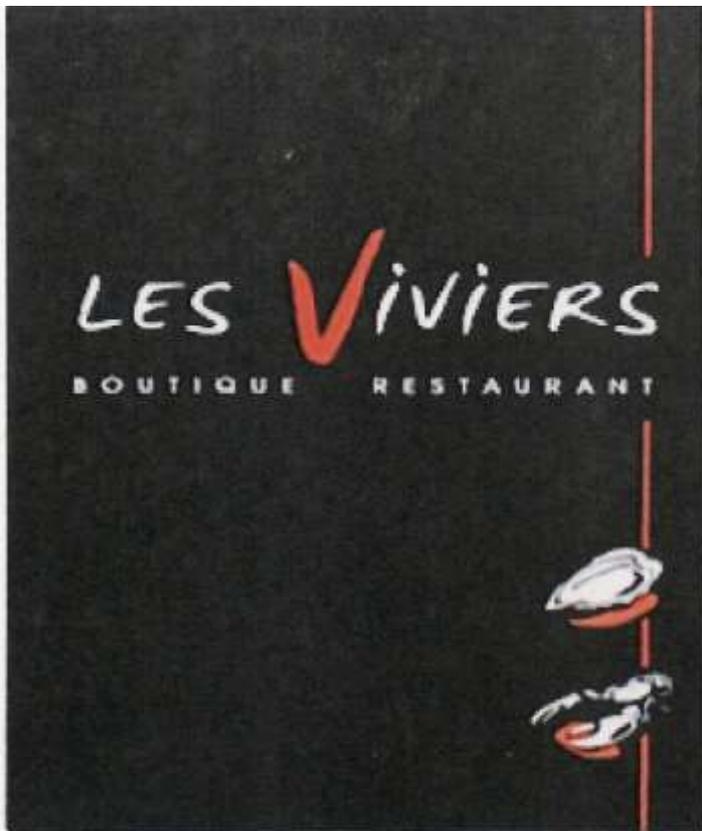
En effet, les fautifs ne sont pas les hommes ou le CO2 mais bien le système solaire à cause de 4 phénomènes, 3 en qui concerne la terre par rapport au soleil à savoir, **l'excentricité**, **l'obliquité** et **la précession** et la 4° qui sont **les taches solaires** qui reviennent tous les 11 ans.

L'excentricité et l'orbite de la terre autour du soleil en une ellipse qui se rapproche ou s'éloigne du soleil avec une cyclicité de 100 000 ans. L'obliquité est l'inclinaison de l'axe de rotation de la terre (tous les marins connaissent le phénomène) avec une cyclicité de 41 000 ans. La précession, la terre tourne comme une toupie sur son axe de rotation avec une cyclicité de 23 000 ans et 19 000 ans. Ce sont bien ces quatre phénomènes qui font que la terre se réchauffe et non pas le CO2.

Oui le CO2 augmente mais il y a des milliers d'année, il y en avait autant voir plus et il n'y avait pas de voiture et pas d'industrie. L'augmentation du taux de CO2 atmosphérique a toujours suivi et non précédé les augmentations de température, c'est le dégazage des océans provoqué par la hausse de la température qui a provoqué l'augmentation du CO2.



Jean-Yves Selo



**RESTAURANT**  
 Fermé le mardi soir  
 & le mercredi toute la journée  
 En Août : Fermé le mardi uniquement

**BOUTIQUE**  
 d'Avril à Septembre tous les jours  
 10h-13h / 17h-20h  
 de Novembre à Mars  
 Fermé le lundi et le mardi

**MESSAGE**  
 Ouvert à  
 L'ANNÉE

05 46 09 86 22  
 06 12 91 44 64  
 573 Av. de La Comiche RIVEDOUX



**Pour 20€ seulement, rejoignez l' APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...**

Bordereau de souscription : NOM ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Etablir votre chèque à l'ordre de : APPRP, Rivedoux-Plage 17, joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à : APPRP, 111 rue des Embruns 17940 RIVEDOUX-PLAGE.**